

DEC210280DR06

Décision portant nomination de Madame Martine Berthelot-Grosjean aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction Hygiène et Sécurité de l'Université de Bourgogne du 12 avril 2017,

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC202290INSB du 12 janvier 2021 nommant M. Loïc Briand, en qualité de directeur de l'unité UMR6265, intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 18 septembre 2020

Considérant que **Madame Martine Berthelot-Grosjean** a suivi une formation sur les risques chimiques organisée par l'INRAE **en mars-avril 2020** et la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Lorraine les **14 octobre, 16 et 17 novembre et 7 et 8 décembre 2020**

DECIDE :

Article 1^{er} : **Madame Martine Berthelot-Grosjean**, Ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6265 intitulée CSGA, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Madame Martine Berthelot-Grosjean exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Madame Martine Berthelot-Grosjean** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 11 janvier 2021

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Edwige Helmer-Laurent

Le directeur de l'unité
Loïc Briand

Visa du Président d'Université de Bourgogne
Vincent Thomas

